

Nom et prénom du représentant légal :

Fonction du représentant légal :

Nombre de salariés : (seules les entreprises de moins de 20 salariés sont éligibles)

Adresse du siège social de l'entreprise ou adresse du bailleur :

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune :

Téléphone fixe : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; Téléphone portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse électronique :

2. LE CAS ÉCHÉANT : IDENTIFICATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL OU DU MANDATAIRE

→ *Le renseignement de cette rubrique ne vous soustrait pas à l'obligation de fournir une procuration ou mandat ou déclaration sur l'honneur tel que précisé dans le récapitulatif des pièces à joindre au formulaire de demande de subvention.*

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune :

Téléphone fixe : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; Téléphone portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse électronique :

Agissant en tant que : représentant légal du demandeur mandataire du demandeur

3. COORDONNÉES DU COMPTE BANCAIRE POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

→ *Le renseignement de cette rubrique ne vous soustrait pas à l'obligation de fournir un RIB tel que précisé dans le récapitulatif des pièces à joindre au formulaire de demande de subvention.*

Titulaire du compte :

Banque : Agence de :

Code établissement : Code Guichet :

Numéro de compte :

Clé :

4. DESCRIPTION DU PROJET

→ *Le renseignement de cette rubrique ne vous soustrait pas à l'obligation de fournir un plan de localisation tel que précisé dans le récapitulatif des pièces à joindre au formulaire de demande de subvention.*

Intitulé du projet :

Localisation du projet

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_|

Commune :

Références cadastrales (section et numéro des parcelles) :

Aide demandée pour (cocher une seule case) :

- un (des) bien(s) à usage d'habitation ou à usage mixte (bien(s) à usage à la fois d'habitation et d'activités professionnelles)
- un (des) bien(s) utilisé(s) dans le cadre d'activités professionnelles

Demande au titre du : **1^{er} cas** : Plan de Prévention des risques naturels (PPRN)

ou **2^{ème} cas** : Programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI)

Description du projet (notamment objectifs et résultats attendus)

→ **1^{er} cas : PPRN**

Désignation du PPRN :

approuvé le :

Aléa(s) concerné(s) :

Zonage(s) :

Description des mesures (études ou travaux) imposées par le PPRN sur des biens existants à la date d'approbation du PPRN et exposés aux risques :

Date prévisionnelle de début de réalisation du projet : / (mois, année)

Date prévisionnelle de fin de réalisation du projet : / (mois, année)

→ **2^{ème} cas : PAPI**

Désignation du PAPI :

Travaux sur des biens situés dans le périmètre d'une démarche PAPI, identifiés par le **diagnostic de vulnérabilité** mené sous la maîtrise d'ouvrage d'une collectivité territoriale et appartenant à l'une des catégories fixées par **l'arrêté du 23 septembre 2021** (liste des types de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations éligibles au FPRNM dans le cadre d'un PAPI) :

Date prévisionnelle de début de réalisation du projet : / (mois, année)

Date prévisionnelle de fin de réalisation du projet : / (mois, année)

5. DÉTAIL ET MONTANTS DES DÉPENSES PRÉVUES ET MONTANT DE L'AIDE DEMANDÉE

- *Le renseignement de cette rubrique ne vous soustrait pas à l'obligation de fournir les devis relatifs aux travaux objets de la demande et le diagnostic de vulnérabilité dans le cadre d'un PAPI, tel que précisé dans le récapitulatif des pièces à joindre au formulaire de demande de subvention.*
- *Il convient d'indiquer le montant demandé au titre du FPRNM sur la base du HT si la TVA est récupérée ou sur la base du TTC si la TVA n'est pas récupérée. En cas de montage mixte, il convient d'additionner les montants qui vont être effectivement payés.*

J'atteste :

récupérer la TVA

ne pas récupérer la TVA

Nature des dépenses (études / travaux)	Fournisseur ou prestataire	Item correspondant à l'arrêté du 23 septembre 2021 (indiquer par exemple a), b)...	Montant en € HT <small>(si le bénéficiaire récupère la TVA)</small>	Montant en € TTC	Date du devis
			_ _ _ _ _ , _ _	_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ / _ _ / _ _ _ _
			_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ / _ _ / _ _ _ _
			_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ / _ _ / _ _ _ _
			_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ / _ _ / _ _ _ _
			_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ / _ _ / _ _ _ _
			_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ / _ _ / _ _ _ _
			_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ / _ _ / _ _ _ _
			_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ / _ _ / _ _ _ _
			_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ / _ _ / _ _ _ _
TOTAL			_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ _ _ _ _ , _ _	
MONTANT DE L'AIDE DEMANDÉE AU TITRE DU FPRNM			_ _ _ _ _ _ , _ _	_ _ _ _ _ _ , _ _	

Valeur vénale ou estimée du (des) bien(s) :

- *Le renseignement de cette rubrique ne vous soustrait pas à l'obligation de fournir une attestation de la valeur vénale du bien tel que précisé dans le récapitulatif des pièces à joindre au formulaire de demande de subvention.*

6. RÉGIMES D'AIDES APPLICABLES

- *Le renseignement de cette rubrique ne vous soustrait pas à l'obligation de fournir une déclaration d'aide de minimis (voir en annexe) tel que précisé dans le récapitulatif des pièces à joindre au formulaire de demande de subvention.*

Je, soussigné(e) (NOM, Prénom) :

- **1^{er} cas : pour les entreprises (hors exploitations agricoles)**

déclare relever du (cocher une seule case) :

Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) aux aides *de minimis* (dit « **de minimis général** »), prolongé jusqu'au 31/12/2023 (par le règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020),

Règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides *de minimis* accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général (SIEG) (dit « **de minimis SIEG** »),

Règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides *de minimis* dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture (dit « **de minimis pêche** »).

je m'engage à

- ne pas dépasser le plafond d'aides relatif au règlement de minimis qui m'est applicable.**

- **2^{ème} cas : pour les exploitations agricoles**

déclare relever du :

régime d'aides SA 50388 (modifiant le régime SA 39618) « Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production agricole primaire », applicable jusqu'au 31 décembre 2022,

dans ce cas, je m'engage à :

- ne pas dépasser le taux maximal de subvention applicable prévu par le régime d'aides SA50388.

déclare que :

l'investissement s'insère dans un projet global pour lequel d'autres aides sont mobilisées, notamment les aides dans le cadre des programmes de développement rural régionaux (PDRR) (aides FEADER au développement rural via le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE)),

dans ce cas, je m'engage :

à ne pas dépasser le taux maximal de subvention applicable prévu par l'annexe II du règlement n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole

7. ENGAGEMENTS ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) (NOM, Prénom) :

représentant de (Nom de l'entreprise ou du bailleur) :

demande à bénéficier d'une subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM),

atteste sur l'honneur :

- être propriétaire des biens concernés par la demande de subvention, ou avoir obtenu de la part du propriétaire l'autorisation de réaliser ces engagements ;
- le cas échéant, avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente demande d'aide ;
- que les informations ou données portées dans la présente demande d'aide ou provenant d'un système d'échange de données mentionné à l'article L.113-12 du code des relations entre le public et l'administration, notamment celles relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que, le cas échéant, l'approbation du budget par les instances statutaires, sont exactes et sincères ;
- le cas échéant, que l'organisme bénéficiaire de l'aide est à jour de ses obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables ;
- le cas échéant, que l'entreprise bénéficiaire de l'aide n'est pas en liquidation judiciaire ou n'est pas en procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire ne disposant pas d'un plan arrêté par le tribunal
- que ce projet n'a pas reçu à ce jour de commencement d'exécution, et n'aura pas reçu de commencement d'exécution avant la date de réception par l'administration de la présente demande de subvention (le commencement se détermine à compter du premier acte juridique qui lie le bénéficiaire de l'aide au fournisseur ou au prestataire : bon de commande, devis signé, premier virement quel qu'en soit le montant, engagement écrit...);
- que le(s) bien(s) concernés sont existants à la date d'approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de la commune concernée ;

m'engage à :

- fournir au service instructeur les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier ;
- informer le service instructeur de l'avancement de mon projet et de l'avertir en cas d'arrêt de mon projet ;
- utiliser la subvention qui m'est allouée pour la mise en œuvre de l'opération mentionnée dans la partie 4 ci-dessus ;
- conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant dix années à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire ;
- accepter et faciliter les contrôles ;

suis informé(e) que :

- en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, je devrai rembourser en tout ou partie les sommes perçues, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Signature du demandeur avec NOM, Prénom et cachet de l'entreprise

(signature du bénéficiaire de l'aide ou, le cas échéant, de son représentant légal ou de son mandataire)

8. MENTION LÉGALE

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant au service auquel vous transmettez ce formulaire.

Récapitulatif des pièces à joindre au formulaire de demande de subvention

Cas général		
Liste des pièces à joindre	A cocher	Réservé à l'administration
Le courrier de demande de subvention daté et signé		
Le présent formulaire de subvention daté et signé (original)		
Un certificat de propriété ou autorisation de faire les travaux du propriétaire		
Le plan de localisation de l'unité foncière du bien concerné et du zonage du PPRN avec indication complète de la référence cadastrale (section et numéro)		
Une attestation de la valeur vénale ou estimée du bien		
Un document attestant de la souscription pour les biens concernés d'un contrat d'assurance dommages en cours de validité (« multirisques habitation ») incluant la garantie contre les effets des catastrophes naturelles fait par l'assureur		
Pour les entreprises hors exploitations agricoles : la déclaration d'aide de minimis (hors exploitations agricoles) dûment renseignée, datée et signée (voir modèle en annexe)		
Le diagnostic de vulnérabilité aux inondations des biens concernés réalisé par une collectivité (démarche PAPI)		
Dans le cas d'une demande de subvention présentée pour des études et travaux de prévention intéressant des biens d'activités professionnelles en application du 4° du I de l'article L.561-3 du code de l'environnement, le dossier comprend en outre une attestation de la chambre d'agriculture, de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers ou de tout autre organisme chargé de la tenue d'un registre de publicité légale indiquant la nature de l'activité exercée, son régime juridique et le nombre de salariés employés par la personne physique ou morale exercée à la date de la demande de subvention		
Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)		
<p>Pour la demande de subvention des travaux :</p> <p>En cas de sinistre déjà survenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une attestation de l'entreprise d'assurance du propriétaire indiquant le montant des indemnités versées au titre de la garantie contre les effets des catastrophes naturelles et la nature des travaux de remise en état pour lesquels ces indemnités ont été versées, • la copie des factures d'entreprises ayant réalisé les travaux. <p>Dans le cas où ces travaux n'ont pas été réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un devis détaillé permettant d'identifier les travaux de remise en état susceptibles de contribuer à la réalisation des études et travaux de prévention et le surcoût éventuel généré par ces derniers. 		
Un devis détaillé du coût des études et/ou travaux faisant l'objet de la demande de subvention comprenant un descriptif précis de la nature des travaux envisagés accompagné le cas échéant de tout élément utile à la compréhension du projet (diagnostic de vulnérabilité réalisé par une personne compétente, plans éventuels cotés en NGF-IGN69, photographies...). Le descriptif des travaux et le devis devront clairement distinguer les travaux qui répondent aux objectifs de réduction de la vulnérabilité		
Une déclaration sur l'honneur signée par le demandeur attestant de la non récupération de la TVA		

Cas particuliers		
Liste des pièces supplémentaires à joindre	A cocher	Réservé à l'administration
Dans le cas où un mandataire professionnel régi par la loi du 2 janvier 1970, dite loi « Hoguet » est désigné pour le dépôt du dossier, le dossier comprend en outre une photocopie du mandat de gestion « type loi Hoguet », accompagnée d'une photocopie de la carte professionnelle « gestion immobilière »		
Dans le cas d'un mandataire non professionnel, au sens du cas pré-cité ci-dessus est désigné pour le dépôt du dossier, le dossier comprend une procuration sous seing privé, dûment signée des deux parties, ou une procuration autorisant un mandataire nommément désigné à prendre tous les engagements, à déposer le dossier et à recevoir, pour le compte du propriétaire, de l'exploitant ou du gestionnaire tout courrier envoyé par lui		
Si les travaux sont exécutés par un exploitant ou un gestionnaire locataire des biens, le dossier comprend en outre une déclaration sur l'honneur du locataire selon laquelle le propriétaire ne s'est pas opposé aux travaux et n'a pas déclaré les entreprendre lui-même		
Dans le cas d'une demande de subvention présentée pour des opérations de reconnaissance et des travaux de traitement ou de comblement en application du 3° du I de l'article L.561-3 du code de l'environnement, le dossier comprend en outre une analyse des risques permettant d'apprécier l'importance et la gravité de la menace pour les constructions et les vies humaines, ainsi qu'une estimation par le service chargé des domaines de la valeur vénale hors risque et avant sinistre éventuel de l'unité foncière à acquérir		

Démarche pour déposer une demande de subvention

Les formulaires de demande de subvention sont téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Ain.

Légende : ① demandeur ② administration

① **Dépôt du dossier par voie électronique** (formulaire de demande de subvention renseigné, signé et accompagné des pièces justificatives demandées) par le demandeur à la DDT de l'Ain, pour instruction.

② **Accusé de réception du dossier déposé**

- **Aucun commencement d'exécution du projet ne peut être opéré avant la date de réception de la demande de subvention.**
- Dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception du dossier, **vérification de la recevabilité du dossier** (en l'absence de réponse de l'administration à l'expiration du délai de 2 mois, la demande est réputée recevable). La recevabilité ne préjuge pas de la décision d'attribution de la subvention.

③ **Instruction** par la DDT de l'Ain du dossier de subvention.

Le délai maximum d'instruction est de 8 mois à compter de la date d'accusé de réception de la demande de subvention. Si aucune décision attributive de subvention n'est notifiée dans le délai, la demande fera l'objet d'un rejet implicite.

④ **Décision**

- **Avis défavorable** : information au demandeur du refus d'attribution de la subvention
- **Avis favorable** : notification de l'arrêté préfectoral d'attribution de la subvention

⑤ **Déclaration du début de l'étude ou des travaux** (ordre de service de démarrage)

- Elle doit être reçue dans les 2 ans suivant la notification de la décision d'attribution de subvention (sinon caducité de la décision).
- A votre demande, lors du dépôt de votre dossier de demande de subvention, **une avance** pouvant aller jusqu'à 30 % du montant maximum de la subvention peut vous être versée, une fois l'arrêté attributif de subvention signé, dès lors que le projet a connu un début d'étude ou de travaux. Pour pouvoir bénéficier de cette avance, vous devrez justifier auprès de l'administration, qu'une commande a été passée (factures avec justificatifs de réalisation).
- Sur demande, **des acomptes** peuvent vous être versés au fur et à mesure de l'avancement du projet, au prorata de sa réalisation et dans la limite de 80 % (le cas échéant, avance comprise) du montant maximum de la subvention. Ces acomptes pourront être versés sur présentation des justificatifs des frais engagés.

⑥ **Déclaration d'achèvement des études ou des travaux** (ordre de service de fin d'exécution) et **demande de mise en paiement**

Le demandeur doit justifier que le projet a effectivement été réalisé de façon **conforme aux caractéristiques définies par l'arrêté attributif de subvention**. Il doit produire des justificatifs des dépenses. La dépense de paiement doit être effectuée dans un délai de 12 mois à compter de la date prévisionnelle d'achèvement du projet, mentionnée dans l'arrêté attributif de subvention.

⑦ **Mise en paiement**

Le montant de la subvention est calculé sur la base du **montant réel des dépenses effectuées**.

Conditions pour bénéficier d'une subvention pour des mesures de réduction de la vulnérabilité sur des biens existants

Une entreprise de moins de 20 salariés peut bénéficier d'une subvention de l'État pour la réalisation de mesures de réduction de la vulnérabilité sur des biens existants exposés à des risques naturels :

- si les biens sont situés dans une zone à risque définie dans le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Les études et travaux proposés doivent être rendus **obligatoires** par le PPRN dans son règlement,

ou

- si les biens sont situés dans le périmètre d'une démarche Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI). Les travaux doivent être **identifiés** par un diagnostic de vulnérabilité réalisé par une collectivité territoriale (prévu dans le cadre du PAPI). Les travaux éligibles à la subvention sont ceux figurant dans **l'arrêté du 23 septembre 2021** établissant la liste des types de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations éligibles au fonds de prévention des risques naturels majeurs, dans le cadre d'un programme d'action de prévention des inondations.

Le taux de financement maximum est de :

40 % pour les travaux sur des biens utilisés dans le cadre d'activités professionnelles employant moins de 20 salariés, dans la limite de 10 % de la valeur vénale du bien.

Les taux de financement sont calculés sur des coûts TTC (ou HT si le maître d'ouvrage récupère la TVA). Les travaux de réparation ou d'entretien courant ne sont pas finançables.

Le bien doit être couvert par un contrat d'assurance incluant la garantie « catastrophes naturelles ».

Le projet ne doit pas avoir commencé avant le dépôt de la demande de subvention, sauf à perdre tout droit à une subvention.

Exemple d'une entreprise souhaitant réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité

Je vérifie si je suis éligible :

- ▶ entreprise de moins de 20 salariés,
- ▶ consultation du PPRN (notamment les mesures prescrites) sur le site internet : « Les services de l'État dans l'Ain », sous le lien suivant : <http://www.ain.gouv.fr/plans-de-prevention-des-risques-dans-l-ain-ppr-r873.html>
- ▶ mon bien est couvert par un contrat d'assurance incluant la garantie catastrophes naturelles prévue au L.125 du code des assurances,
- ▶ mon bien est existant à la date d'approbation du PPRN,

Je vérifie mon plafond :

Si la valeur de mon local est estimée à 75 000 €, je peux bénéficier d'une aide calculée sur un montant plafonné à 7 500 €, soit 10 % de la valeur de mon bien.

Je réalise mon devis :

Je souhaite aménager mon local professionnel en rehaussant les planchers (mesure prescrite par le PPRN). Le coût des travaux est estimé à 3 000 €.

Je bénéficie d'une subvention :

L'État pourra subventionner 40 % de cette somme, soit une aide de 1 200 €. Cette somme ne dépasse pas le plafond auquel je suis éligible (7 500 €).

Mon reste à charge sera de 1 800 €.

Je dépose ma demande de subvention : auprès de la DDT de mon département.

Je peux demander le versement d'une avance et d'acomptes :

Je peux demander une avance de 360 € (30 % du montant de la subvention) et des acomptes pour un montant de 600 € (jusqu'à 80 % du montant de la subvention, y compris l'avance).

Annexe : DÉCLARATION D'AIDE DE MINIMIS

(hors exploitations agricoles i.e. hors entreprises de production primaire de produits agricoles)

PAPIER EN-TÊTE DE L'ENTREPRISE

Objet : Déclaration des aides *de minimis*

Je, soussigné(e)(*nom, prénom et qualité*), représentant de....., entreprise unique au sens de la définition figurant à l'article 2.2 du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*, déclare :

- n'avoir reçu aucune aide *de minimis* durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration,
- avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, les aides *de minimis*¹ listées² dans le tableau ci-dessous, durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.

Les aides *de minimis* sont des aides publiques qui sont octroyées au titre des règlements suivants :

- **règlement « de minimis général »** (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) aux aides *de minimis*, prolongé jusqu'au 31/12/2023
- **règlement « de minimis pêche »** (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides *de minimis* dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture,
- **règlement « minimis SIEG »** (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides *de minimis* accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général (SIEG).

1 Les aides *de minimis* constituent une catégorie particulière d'aides publiques pour les entreprises. Les pouvoirs publics qui allouent des aides *de minimis* ont l'obligation d'informer les entreprises bénéficiaires du caractère *de minimis* des aides attribuées. Le montant maximum d'aide *de minimis* dépend du règlement *de minimis* applicable. Il s'établit, par exemple, à 200 000 € par entreprise sur trois exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration, pour ce qui concerne le règlement *de minimis* général (règlement n° 1407/2013 du 18 décembre 2013).

2 Si vous avez reçu une aide *de minimis*, cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l'autorité publique attributaire (État, collectivités locales, établissements publics, agences...). Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce montant les aides qui ne sont pas allouées au titre des règlements *de minimis*.

Date de l'attribution de l'aide <i>de minimis</i>	Date de demande de l'aide de <i>minimis</i> si non encore perçue	Nom et numéro SIREN de l'entreprise ³	Type d'aide <i>de minimis</i> (général, pêche et aquaculture, SIEG)	Montant de l'aide ⁴ (en euros)
TOTAL				

L'entreprise sollicitant l'aide a-t-elle réalisé, au cours des trois derniers exercices fiscaux, dont celui en cours :

une fusion ou une acquisition d'une autre entreprise ?

une scission en deux ou plusieurs entreprises distinctes ?

Date et signature

(indiquer le nom et la qualité du signataire)

3 Le numéro SIREN est le seul sous lequel les aides *de minimis* peuvent être comptabilisées dans la limite du plafond d'aides fixé par chaque règlement *de minimis*. Par exemple, le plafond d'aides s'établit à 200 000 € par entreprise sur trois exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration, pour ce qui concerne le règlement *de minimis* général (règlement n° 1407/2013 du 18 décembre 2013). Il n'est pas possible de disposer d'autant de plafonds qu'il y a d'établissements donc de numéros SIRET au sein d'une même entreprise.

Par ailleurs, si votre entreprise relève de la définition « d'entreprise unique » (cf. ci-dessous), vous disposez d'un seul plafond d'aide *de minimis* commun à l'ensemble des entreprises assimilées à une seule et même « entreprise unique ». Si votre entreprise relève de ce cas, il faut absolument vérifier que votre déclaration comptabilise bien l'ensemble des aides *de minimis* versées à toutes les entreprises composant l'entreprise unique. La présente déclaration prévoit donc que pour chaque aide *de minimis* perçue soit indiqué le numéro SIREN de l'entreprise qui l'a reçue au sein de l'entreprise unique.

Définition d'une « entreprise unique » : une entreprise unique se compose de toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'un des quatre liens suivants :

- une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise, ou
- une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise, ou
- une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci, ou
- une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

4 Dans le cas de prêts, garanties ou avances remboursables, indiquer l'équivalent-subvention brut (ESB) qui vous a été communiqué lors de l'attribution de l'aide.